

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

FOURTH YEAR

457th MEETING: 17 DECEMBER 1949

457ème SEANCE: 17 DECEMBRE 1949

No. 53

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

QUATRIEME ANNEE

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

Four hundred and fifty-seventh meeting

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. The India-Pakistan question	1

TABLE DES MATIERES

Quatre cent cinquante-septième séance

	<i>Pages</i>
1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. La question Inde-Pakistan	1

Relevant documents not reproduced in full in the texts of the meetings of the Security Council are published in monthly supplements to the *Official Records*.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans le texte des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments mensuels aux *Procès-verbaux officiels*.

Les documents des Nations Unies portent tous une cote, qui se compose de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document des Nations Unies.



SECURITY COUNCIL

CONSEIL DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS FOURTH YEAR	No. 53	PROCES-VERBAUX OFFICIELS QUATRIEME ANNEE	No 53
FOUR HUNDRED AND FIFTY-SEVENTH MEETING		QUATRE CENT CINQUANTE-SEPTIEME SEANCE	
<i>Held at Lake Success, New York, on Saturday, 17 December 1949, at 11 a.m.</i>		<i>Tenue à Lake Success, New-York, le samedi 17 décembre 1949, à 11 heures.</i>	
President: General McNAUGHTON (Canada).	Président: le général McNAUGHTON (Canada).	Present: The representatives of the following countries: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.	Présents: Les représentants des pays suivants: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.
1. Provisional agenda (S/Agenda 457)		1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 457)	
1. Adoption of the agenda. 2. The India-Pakistan Question:	1. Adoption de l'ordre du jour. 2. Question Inde-Pakistan:	(a) Letter dated 5 December 1949 from the Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan addressed to the Secretary-General of the United Nations transmitting the Commission's third interim report (S/1430, S/1430/Add.1, and S/1430/Add.2).	a) Lettre, en date du 5 décembre 1949, adressée au Secrétaire général des Nations Unies par le Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan pour lui présenter le troisième rapport provisoire de la Commission (S/1430, S/1430/Add.1 et S/1430/Add.2).
2. Adoption of the agenda		2. Adoption de l'ordre du jour	
The PRESIDENT: At the suggestion of the Secretariat, I should like to make one small alteration in the provisional agenda: to delete the word "and" in the last line of paragraph 2(a) and to add, at the end of that line, the words "and S/1430/Add.3".	Le PRÉSIDENT (<i>traduit de l'anglais</i>): Sur le conseil du Secrétariat, je propose d'apporter une légère modification à l'ordre du jour provisoire, à savoir, de supprimer le mot "et" dans la dernière ligne du paragraphe 2 a et d'ajouter à la suite de cette ligne les mots "et S/1430/Add.3".	<i>The agenda was adopted as amended.</i>	<i>L'ordre du jour ainsi amendé est adopté.</i>
3. The India-Pakistan question		3. La question Inde-Pakistan	
<i>On the invitation of the President, Sir Benegal N. Rau, representative of India, and Sir Mohammad Zafrullah Khan, representative of Pakistan, took their places at the Security Council table.</i>	<i>Sur l'invitation du Président, Sir Benegal N. Rau, représentant de l'Inde, et Sir Mohammad Zafrullah Khan, représentant du Pakistan, prennent place à la table du Conseil de sécurité.</i>	The PRESIDENT: On behalf of the Security Council, I should like to welcome the members of the United Nations Commission for India and Pakistan.	Le PRÉSIDENT (<i>traduit de l'anglais</i>): Au nom du Conseil de sécurité, je tiens à souhaiter la bienvenue aux membres de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan.

On the invitation of the President, Mr. Samper, Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan, took his place at the Security Council table.

The PRESIDENT: As agreed on 13 December [456th meeting], we shall employ simultaneous interpretation for all statements made either by members of the Council or by other representatives, and shall use consecutive interpretation only for procedural matters and when we come to a vote on any draft resolution which may be submitted to the Council.

MR. SAMPER (Chairman of the United Nations Commission for India and Pakistan): I am honoured to represent the United Nations Commission for India and Pakistan before the Security Council and, on behalf of the Commission, I wish to express our appreciation for the Council's reception.

The members of the Security Council will recall that, when the Council received the Commission in Paris in November 1948 [382nd meeting], conversations were underway looking towards an agreement between the Governments of India and Pakistan on the principles relating to a free and impartial plebiscite in the State of Jammu and Kashmir, and that the result of these conversations was subsequently embodied in the Commission's resolution of 5 January 1949 [S/1196, paragraph 15].

The Security Council is aware that the Governments of India and Pakistan, on their own initiative and before the Commission had reached the Sub-Continent again, made the cease-fire order effective as of 1 January 1949. The Commission is pleased to report that the high commands of the Indian and Pakistan Armies made every effort to avoid incidents and violations of the cease-fire during the very difficult time when no line as such existed, and that it was due largely to their attitude of conciliation and understanding that the military conference in Karachi in July of this year led to the agreement on a line. The task of demarcating the line was achieved through the assistance of United Nations military observers under the Commission's military adviser. The immediate and vital objective of the Security Council—namely, the cessation of hostilities in the State of Jammu and Kashmir—has thus not only been achieved, but ensured, through the co-operation and the good will of the two Governments.

The Commission, unfortunately, cannot inform the Security Council that substantial progress has been made in the implementation of the succeeding parts of the Commission's resolutions of 13 August 1948 [S/1100, paragraph 75] and 5 January 1949. After eight months of negotiations, the Commission has deemed it advisable, having in mind the importance of continuing an active movement towards a solution of the problem, to refer the matter back to the Security Council. We believe that the parent body will more easily

Sur l'invitation du Président, M. Samper, Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, prend place à la table du Conseil de sécurité.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Comme il a été convenu lors de notre séance précédente [456ème séance], le 13 décembre dernier, nous aurons recours à l'interprétation simultanée pour toutes les déclarations émanant de membres du Conseil ou d'autres représentants, et nous ne ferons appel à l'interprétation consécutive que lorsqu'il s'agira de questions de procédure ou d'un vote sur tout projet de résolution qui viendrait à être proposé au Conseil.

M. SAMPER (*Président de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan*) (*traduit de l'anglais*): Je suis très honoré de représenter au Conseil de sécurité la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan, et je tiens à remercier le Conseil, au nom de la Commission, de l'accueil qu'il nous a réservé.

Le Conseil de sécurité n'a pas oublié que, lorsqu'il a accueilli la Commission à Paris, en novembre 1948 [382ème séance], les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan avaient entrepris des pourparlers pour essayer d'aboutir à un accord sur les principes qui devaient régir un plébiscite libre et impartial dans l'Etat de Jammu et Cachemire; il se rappelle aussi que, par la suite, les résultats de ces pourparlers ont été consignés dans la résolution de la Commission en date du 5 janvier 1949 [S/1196, paragraphe 15].

Le Conseil n'ignore pas que les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan ont, de leur propre initiative, et avant même le retour de la Commission sur les lieux, exécuté, dès le 1er janvier 1949, l'ordre de cesser le feu. La Commission est heureuse de signaler que les hauts commandements des armées de l'Inde et du Pakistan n'ont rien négligé pour éviter les incidents et les violations de la suspension d'armes pendant la période très difficile où il n'existe pas encore de ligne de démarcation; elle a également plaisir à souligner que c'est surtout grâce à l'attitude conciliante et compréhensive de ces hauts commandements que la conférence militaire qui s'est tenue à Karachi au mois de juillet de cette année a pu aboutir à un accord sur le tracé d'une ligne de démarcation. Le travail de démarcation proprement dit a été effectué, sur le terrain, avec l'aide des observateurs militaires des Nations Unies et sous la haute direction du conseiller militaire de la Commission. Ainsi, non seulement l'objectif immédiat et essentiel du Conseil de sécurité — à savoir, la cessation des hostilités dans l'Etat de Jammu et Cachemire — a été atteint, mais encore la stabilité de l'état de choses actuel est garantie par la compréhension et la bonne volonté des deux gouvernements intéressés.

La Commission n'est malheureusement pas à même d'annoncer au Conseil de sécurité que des progrès rétables aient été réalisés dans la mise en œuvre des autres parties des résolutions de la Commission du 13 août 1948 [S/1100, paragraphe 75] et du 5 janvier 1949. Après huit mois de négociations, la Commission, consciente qu'il importe de ne pas cesser de faire d'actifs efforts pour résoudre le problème, croit devoir renvoyer la question au Conseil de sécurité. Elle estime, en effet, que cet organe supérieur trouvera plus

find means for making the adjustments and modifications which today have become necessary for the execution of the commitments and agreements entered into by the two Governments.

The Commission's third interim report [S/1430 and S/1430/Add.1 and Add.2] has been before members of the Security Council for several days now, and I do not believe it will be necessary to take up the time of the Council by going into a lengthy exposé of its contents. Members of the Council are aware that, throughout eight months, the Commission endeavoured to mediate the differences which existed in the way of implementing part II of the first resolution dealing with the truce and principally concerned with the withdrawal of troops [S/1100, paragraph 75]. The Commission maintained direct contact with the two Governments individually in New Delhi and in Karachi. It instituted sub-committees. It drafted truce terms of its own, which were presented to the two Governments and which, in the light of the response of the two Governments, were modified in so far as this was possible, keeping in mind the framework and the principles which were our guides. The Commission also suggested a joint political meeting with the two Governments for the purpose of reaching agreement on the truce; this meeting was subsequently cancelled by the Commission. Finally, in a last endeavour, the Commission asked the two Governments if they would be willing to submit to arbitration the differences arising between them as regards the implementation of part II of the resolution of 13 August 1948.

The third interim report endeavours to set forth objectively, impartially and comprehensively the reasons for the unsuccessful outcome of the negotiations, which cover the period from February to September 1949. It has been the Commission's intention to show how the strict letter of previous commitments has become more and more rigid in a changing and dynamic situation, and how questions which, in the light of the over-all problem and of the objective pursued by the two Governments and by the United Nations in the dispute, might be considered as of lesser importance have, in fact, impeded positive action on the part of the two Governments, in spite of their desire to proceed to a settlement.

The facts of the case are clear. The main issues stand well defined. The Commission believes that three of these issues are the most important: first, the withdrawal of troops from the State, which is essential for the creation of conditions for a free and impartial plebiscite; secondly, and closely linked, the disposal of the Azad Kashmir forces in the western part of the State of Jammu and Kashmir; and thirdly, the administration and defence of the northern areas of the State.

With this information at hand, gathered from the past experience of the Commission, it is our hope that future action under the auspices of the United Nations and with the co-operation of

facilement qu'elle-même le moyen de procéder aux mises au point et aux modifications qui s'avèrent nécessaires aujourd'hui pour permettre aux deux gouvernements intéressés d'observer les engagements qu'ils ont pris et les accords qu'ils ont conclus.

Voilà plusieurs jours que les membres du Conseil de sécurité ont en mains le troisième rapport provisoire de la Commission [S/1430, S/1430/Add.1 et S/1430/Add.2] et je crois qu'il est inutile d'abuser du temps du Conseil en me lançant dans un exposé détaillé du contenu de ce rapport. Le Conseil sait que, pendant huit mois, la Commission s'est efforcée d'écartier les obstacles qui s'opposaient à la mise en œuvre de la partie II de la première résolution relative à la trêve, qui traitait principalement du retrait des troupes [S/1100, paragraphe 75]. La Commission est demeurée en contact direct avec chacun des deux gouvernements, celui de New-Delhi et celui de Karachi. Elle a créé des sous-commissions. Elle a élaboré elle-même des conditions de trêve qu'elle a soumises aux deux gouvernements et qu'elle a ensuite modifiées, en tenant compte des réponses de ces deux gouvernements, dans la mesure où cela était possible sans perdre de vue les idées directrices et les principes dont elle devait s'inspirer. La Commission a également proposé aux deux gouvernements de se réunir avec elle en conférence politique commune, en vue d'essayer d'aboutir à un accord sur la trêve; la Commission a dû cependant, par la suite, renoncer à cette réunion. Enfin, dans un dernier effort, la Commission a demandé aux deux gouvernements s'ils accepteraient de soumettre à l'arbitrage les divergences de vues qui les séparent quant à la mise en œuvre de la partie II de la résolution du 13 août 1948.

Dans son troisième rapport provisoire, la Commission s'efforce d'exposer avec objectivité et impartialité, et de façon très détaillée, les raisons pour lesquelles les négociations qui se sont poursuivies de février à septembre 1949 n'ont pas abouti. La Commission a entendu montrer, d'une part, comment l'observation stricte et à la lettre d'engagements antérieurs fait de plus en plus obstacle à un accord, alors que la situation est en évolution constante; d'autre part, comment des questions qui — si l'on considère l'ensemble du problème et le but auquel aspirent, dans ce différend, les deux gouvernements et l'Organisation des Nations Unies — sont d'importance secondaire, ont, en fait, contrarié toute action positive de la part des deux gouvernements, malgré le désir de ceux-ci d'aboutir à un règlement.

Les faits sont nettement établis. Les questions essentielles sont bien définies. La Commission estime que les trois questions les plus importantes sont les suivantes: premièrement, le retrait des troupes de l'Etat, condition indispensable à l'organisation d'un plébiscite libre et impartial; deuxièmement, la question du sort des forces Cachemire Azad qui se trouvent dans la zone occidentale de l'Etat de Jammu et Cachemire, question étroitement liée à la précédente; enfin, troisièmement, l'administration et la défense des régions septentrionales de l'Etat.

Nous espérons que les observations qui ont été inspirées à la Commission par l'expérience permettront des mesures ultérieures, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et avec la

India and Pakistan may be facilitated. Should this prove to be the case, the Commission will then have served an important and useful purpose in furthering the solution of this dispute.

In the conclusions of the report, the Commission has described the spirit which animated it in drafting that report. It also has expressed the belief that the present pattern, as it stands, is outmoded and unsuited in respect of questions of timing and method, and that this pattern should be made freer and more ample for mediation to be effective. The Commission is of the opinion that a single individual can now more expeditiously undertake what might be termed the third phase of the Kashmir dispute. It has so recommended to the Security Council and hopes that consultations with the representatives of India and Pakistan will take place to this end.

I have the privilege formally to present for the consideration of members of the Security Council the third interim report of the United Nations Commission for India and Pakistan. The report was prepared in Geneva and was signed there by four of the five members: the representatives of Argentina, Belgium, Colombia and the United States of America. The representative of Czechoslovakia reserved his position at the time of discussion of the report until a later date. At a meeting of the Commission held yesterday afternoon at Lake Success, the representative of Czechoslovakia presented his delegation's minority views [S/1430/Add.3].

Before concluding these brief remarks, may I express the Commission's gratitude to the Governments of India and Pakistan for the courtesy, consideration and warm hospitality which they have extended to the Commission during its stay on the Sub-Continent. We are convinced that both Governments wish to find a peaceful and a final solution of this dispute and that it is the intention of the Governments of India and Pakistan to continue to co-operate with the United Nations for this purpose.

The Commission and its Rapporteur, the Belgian representative, of course remain at the disposal of the Security Council and its President.

Mr. SUNDE (Norway): First of all, I should like to compliment Mr. Samper on his lucid exposition of the work of the United Nations Commission for India and Pakistan. His statement well supplements the Commission's excellent report of 5 December. I believe that I represent the general feeling of the Security Council when I praise the Commission for its report. It is succinct, yet complete and comprehensive, and testifies clearly to the unwavering effort of the Commission to carry out its difficult and pressing task in a spirit of fairness and impartiality which does credit not only to the Commission itself but also to the United Nations.

Nevertheless, the most important part of the Kashmir problem still remains unsolved. Let us not, however, forget the very real progress that has been achieved by the Commission. There is no more fighting. A cease-fire line has been drawn and agreed to by the opposing parties.

collaboration de l'Inde et du Pakistan. S'il en est ainsi, la Commission aura un rôle important et utile dans la solution de ce différend.

Dans ses conclusions, la Commission a exposé dans quel esprit elle a rédigé son rapport. Elle a également exprimé la conviction que son mandat, tel qu'il se présente actuellement, est périmé et trop étroit en ce qui concerne la question des délais impartis et celle des méthodes, et qu'il convient de l'élargir si l'on veut que la médiation soit couronnée de succès. La Commission estime qu'une personnalité isolée serait mieux à même qu'elle de s'attaquer à ce que l'on pourrait appeler la troisième phase du différend relatif au Cachemire. Elle a fait des recommandations dans ce sens au Conseil de sécurité et espère que celui-ci procédera à cet effet à des consultations avec les représentants de l'Inde et du Pakistan.

J'ai l'honneur de soumettre officiellement à l'examen du Conseil de sécurité le troisième rapport provisoire de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Ce rapport a été préparé à Genève et y a été signé par quatre des cinq membres de la Commission, à savoir les représentants de l'Argentine, de la Belgique, de la Colombie et des Etats-Unis d'Amérique. Lors de la discussion du rapport, le représentant de la Tchécoslovaquie a provisoirement réservé son attitude. A la réunion que la Commission a tenue hier après-midi à Lake Success, ce représentant a exposé le point de vue minoritaire de sa délégation [S/1430/Add.3].

Avant de terminer ce bref exposé, je me permets d'assurer les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan de la reconnaissance de la Commission pour la courtoisie dont ces gouvernements ont fait preuve envers elle durant son séjour dans la sous-continent, ainsi que pour les égards dont elle y a été l'objet et l'hospitalité qu'elle y a reçue. Nous sommes persuadés que ces gouvernements tiennent tous deux à aboutir à une solution pacifique et définitive du différend actuel et qu'ils ont l'intention de continuer à collaborer, à cette fin, avec l'Organisation des Nations Unies.

Bien entendu, la Commission et son Rapporteur, le représentant de la Belgique, se tiennent à l'entière disposition du Conseil de sécurité et de son Président.

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Tout d'abord, je tiens à féliciter M. Samper de l'exposé lucide qu'il vient de faire de l'activité de la Commission des Nations Unies pour l'Inde et le Pakistan. Sa déclaration complète de la manière la plus heureuse l'excellent rapport de la Commission en date du 5 décembre 1949. Je crois traduire les sentiments du Conseil de sécurité en faisant l'éloge du rapport de la Commission. Il est succinct et cependant complet et témoigne clairement de l'effort incessant qu'a déployé la Commission en vue de s'acquitter de sa tâche ardue et urgente dans un esprit d'équité et d'impartialité qui fait honneur, non seulement à la Commission elle-même, mais aussi à l'Organisation des Nations Unies.

Néanmoins, l'essentiel de la question du Cachemire reste sans solution. N'oublions pas, cependant, les progrès tangibles réalisés par la Commission. Les combats ont cessé. Une ligne de démarcation a été tracée et acceptée par les deux parties en présence. Cela, en soi, n'est déjà pas

This is no small achievement in itself, and it is all the more encouraging because it strengthens our confidence that the parties which are facing each other across this precarious line want peace, as do all the rest of us, and that they are ready to explore together all avenues by which that peace can be attained.

It serves no purpose, however, to close our eyes to the fact that an impasse has been reached on the main avenue along which the mediation effort of the United Nations has so far progressed. It seems to me that the time has come to stop and take new bearings, and I am wondering whether some new technique or approach might not be found by which the need and earnest desire of the parties for a solution could be translated into the final agreement for which we are all hoping. I frankly doubt the utility of threshing out again in the Security Council the manifold and complex issues which are at stake in this case. Tentative suggestions swiftly become unalterable opinions when they are expressed in this Council, and arguments advanced in the heat of discussion have a tendency to become vested with the habiliments of national prestige. Such a discussion might yet become necessary. But would it not be better first to explore another approach, another avenue, or—let me say frankly—a short cut?

We have this month as our President the representative of a country which is closely related to both the parties by the ties of friendship and common interest which prevail in the Commonwealth of Nations. Our President possesses also to an eminent degree the authority, as well as the broad-minded impartiality so necessary for the reconciliation of opposing points of view. It is my suggestion, therefore, that the President should meet informally with the two parties and examine with them the possibility of finding a mutually satisfactory basis for dealing with the Kashmir problem. This procedure was adopted at various times during the first four months of 1948 and led to the Council's resolution of 21 April of the same year [S/726].

By adopting this suggestion we should also, in my opinion, take full advantage of the fact that Pakistan and India are represented at the headquarters of the United Nations by such eminent statesmen and diplomats as Sir Mohammad Zafrulla Khan and Sir Girja Shankar Bajpai, who have no superiors and few equals in the art of negotiation and conciliation.

In conclusion, may I say that if my suggestion is adopted we should request the President to report back to the Security Council for its consideration any proposal which might develop during his meetings with the parties.

Sir Alexander CADOGAN (United Kingdom) : In the first place I should like to endorse warmly what has been said by the speaker who preceded me in tribute to the Commission and to its report. It seems to me that the members of the Commission have done a very excellent, conscientious and useful work, of which we may take advantage.

négligeable, et ce résultat est d'autant plus encourageant qu'il vient fortifier notre conviction que les parties qui s'affrontent de part et d'autre de cette ligne préfèrent désirer la paix comme nous la désirons tous, et qu'elles sont prêtes à rechercher conjointement tous les moyens qui pourraient permettre d'aboutir à cette paix.

Il ne servirait à rien, toutefois, de prétendre ignorer que la route dans laquelle l'Organisation des Nations Unies s'était engagée, avec l'espoir de voir aboutir son effort de médiation, s'est révélée sans issue. Il me semble que l'heure est venue de nous arrêter pour faire le point de la situation ; je me demande s'il ne serait pas possible de trouver quelque nouvelle technique, d'aborder le problème sous un angle nouveau qui permettrait de répondre à la nécessité d'une solution et aux voeux ardents des parties en présence, en les concrétisant dans l'accord définitif espéré de tous. Je doute sincèrement qu'il soit utile de ressasser à nouveau au Conseil de sécurité les questions multiples et complexes qui sont en jeu en l'occurrence. De simples suggestions, lorsqu'elles sont présentées au Conseil de sécurité, deviennent rapidement des opinions fermement ancrées, et les arguments exposés dans la chaleur de la discussion ont tendance à se parer trop vite de tous les attributs du prestige national. Peut-être, néanmoins, une discussion de ce genre se révélerait-elle ultérieurement nécessaire. Mais ne vaudrait-il pas mieux commencer par explorer d'autres possibilités, d'autres voies, ou, s'il m'est permis de m'exprimer franchement, un raccourci ?

Nous avons ce mois-ci pour Président le représentant d'un pays étroitement lié aux deux parties par les sentiments d'amitié et l'intérêt commun qui unissent les pays du Commonwealth. Notre Président possède également, à un haut degré, l'autorité, l'impartialité et la largeur d'esprit si nécessaires pour concilier des points de vue opposés. Je propose donc que le Président ait des entretiens officieux avec les représentants des deux parties et examine avec eux la possibilité de rechercher, dans cette question du Cachemire, une base de discussion qui soit acceptable pour les deux parties. Cette procédure a été adoptée à plusieurs reprises, au cours des quatre premiers mois de 1948, et a déterminé la résolution du Conseil du 21 avril de la même année [S/726].

A mon avis, en adoptant cette proposition, nous mettrons pleinement à profit le fait que le Pakistan et l'Inde sont représentés au siège des Nations Unies par des hommes d'Etat et des diplomates aussi éminents que Sir Mohammad Zafrulla Khan et Sir Girja Shankar Bajpai, qui n'ont point de maîtres et peu d'égaux dans l'art de la négociation et de la conciliation.

Pour conclure, permettez-moi d'ajouter que, si ma proposition est adoptée, nous demanderons au Président de soumettre au Conseil de sécurité toute proposition qui pourrait résulter de ses entretiens avec les deux parties.

Sir Alexander CADOGAN (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer chaleureusement à l'hommage que l'orateur qui m'a précédé a rendu à la Commission et à son rapport. Il semble que les membres de la Commission aient accompli un travail excellent, consciencieux et extrêmement utile, dont nous pouvons tirer profit.

In the second place, on the matter of procedure which has been raised, I should like to support very strongly the suggestion made by the representative of Norway; namely, that the President should forthwith endeavour, in consultation with the parties, to find a way of achieving the agreement which we all seek. It seems to me that that is a practical and efficient way of working. Both the parties and everyone seated at the Council table have complete confidence in the ability and integrity of the President, and I should hope that, if he agrees to take that course, and if the parties, as I am confident they will, also agree to it, it might lead to excellent results.

As the representative of Norway has pointed out, that does not derogate in any way from the powers of the Security Council. It does not remove the matter in any way from its purview; it merely prepares the work for it in the most efficient manner possible. Naturally, every proposal will come back to the Council for submission and final decision. The Council remains master of the proceedings. But I do think that the procedure that has been proposed by the representative of Norway would conduce best to a satisfactory and, I should hope, a rapid agreement, and if it is agreed that that procedure should be tried it will have, I am sure, our very best wishes for its success.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*) : I wish to support whole-heartedly both the Norwegian and the United Kingdom representative's feelings in regard to the Commission, its report and its Rapporteur. I also wish to support—quite as whole-heartedly—the suggestion that the President should himself undertake to hold conversations with the parties in an endeavour to find means of settling the question. I am convinced that this would be the procedure most likely to result in finding and preparing a settlement, and I am equally convinced that no one is better qualified than the President to carry it out and make the most of the fortunate presence here of the most highly qualified representatives of the two countries concerned. I therefore support very strongly the suggestion of the Norwegian representative, and hope that the President will accept it.

The PRESIDENT: In response to the suggestion made by the representative of Norway and supported so graciously by the representatives of the United Kingdom and France, I wish to say that I am more than happy to place my services at the disposal of the Council for the purpose they have indicated, namely, that with the consent of the Council I should seek to traverse the ground and the information which is available personally with the representatives of India and Pakistan, and then to endeavour to present to this Council some proposal which is mutually satisfactory to the two parties concerned and which might commend itself in due course to the Council.

Needless to say, I feel greatly honoured by the suggestion which has been made and I am most happy to have this opportunity to serve, as I hope I may, the two members of the Commonwealth, India and Pakistan, and also to be of

En second lieu, en ce qui concerne la question de procédure qui a été soulevée, j'appuie chaleureusement la proposition du représentant de la Norvège tendant à ce que le Président s'efforce maintenant, en procédant à des consultations avec les parties intéressées, de parvenir à l'accord que nous souhaitons tous. Cette façon de procéder m'apparaît pratique et efficace. Les deux parties au différend, comme tous les membres de ce Conseil, ont pleine confiance dans l'habileté et dans l'intégrité du Président, et j'espère que, s'il accepte la mission qu'on lui propose, et si les parties, comme j'en suis convaincu, acceptent également la proposition faite, elle est susceptible de donner d'excellents résultats.

Ainsi que le représentant de la Norvège l'a fait observer, cette procédure ne porte aucunement atteinte aux prérogatives du Conseil. Elle ne soustrait nullement la question à sa juridiction; elle ne fait que préparer, de la manière la plus efficace possible, la tâche du Conseil. Bien entendu, toute proposition éventuelle devra être soumise au Conseil, à qui appartiendra la décision finale. Le Conseil reste maître de la conduite de l'affaire. Mais je reste persuadé que la procédure proposée par le représentant de la Norvège est la meilleure à suivre pour aboutir à un accord satisfaisant et — on peut l'espérer — rapide, et, si le Conseil décide d'adopter cette procédure, nous ferons les meilleurs vœux pour son succès.

M. CHAUVEL (France) : Je tiens à m'associer très chaudement aux éloges qui ont été adressés à la Commission, à son rapport et à son Rapporteur, tant par le représentant de la Norvège que par le représentant du Royaume-Uni. Je tiens également à m'associer — et très chaudement aussi — à la suggestion qui a été faite suivant laquelle le Président se chargerait lui-même de mener des conversations avec les parties pour essayer de dégager les éléments d'un règlement de cette affaire. Je suis convaincu que cette procédure est naturellement la plus propre à faciliter la recherche et l'élaboration d'un règlement et je suis convaincu également que nul n'est plus qualifié que le Président pour la conduire et pour tirer le meilleur parti de l'occasion favorable qu'offre la présence ici des représentants les plus qualifiés des deux pays intéressés. C'est par conséquent avec beaucoup d'insistance que je m'associe à la suggestion du représentant de la Norvège. J'espère que le Président voudra bien l'accepter.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Pour répondre à la suggestion du représentant de la Norvège, appuyée si favorablement par les représentants du Royaume-Uni et de la France, je tiens à déclarer que je serai heureux de me mettre à la disposition du Conseil aux fins qui ont été définies, à savoir que, avec l'assentiment du Conseil, je m'efforcerai par des contacts personnels avec les représentants de l'Inde et du Pakistan d'explorer le terrain et d'étudier la documentation dont on dispose afin de pouvoir présenter au Conseil une proposition qui soit satisfaisante pour les deux parties intéressées et qui puisse, en temps utile, être recommandée au Conseil.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que je me sens très honoré par la proposition qui a été faite et que je suis heureux, d'une part, de saisir l'occasion qui m'est offerte de me rendre utile, comme je l'espère, à deux membres du Commonwealth,

service in saving the time of the Security Council and assisting it in this very important matter which is before it.

I take it then, that the suggestion of the representative of Norway has been adopted. It merely remains for me to say that I shall call the Council together as soon as possible.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think the Security Council ought to give a hearing to the parties. The item on our agenda is the India-Pakistan question. We have heard today only a three-minute statement by the Chairman of the Commission. We should hear the parties, acquaint ourselves with the situation at first hand and only then make a decision on this question of procedure, the purpose of which is, in effect, to find ways and means of settling the dispute.

Before we reach the stage of trying to find means of settling the dispute between India and Pakistan, all members of the Council should hear the parties represented here, so as to have the necessary grasp of the substance of the question and not base themselves only on the Commission's report. Only then, I think, shall we be able to consider the question raised here in connexion with the Norwegian representative's proposal.

Naturally we are all anxious to save time, but the Security Council should not reduce the time of discussion to nothing at all. I would therefore consider it more appropriate if we heard the parties before doing anything else. Afterwards we might resume consideration of this procedural question. Actually, it is not even a procedural proposal so much as a proposal regarding the form which the Council's work should take or the way in which the Council should approach the problem.

Those are the doubts which I have on this matter.

The PRESIDENT: I have listened most attentively to the remarks of the representative of the Soviet Union. I should like to call his attention, in the first instance, to the fact that the Chair had already declared the proposal adopted. Secondly, I should also like to remind the representative of the Soviet Union that the representatives of India and Pakistan are seated at this table and that they had every opportunity speak if they had so wished. In consequence, I consider the matter is closed, and I now propose to adjourn the meeting.

Mr. TSARAPKIN (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): When I asked to speak, the President had not yet made any ruling on this question. That is my first point.

Secondly, the point at issue is not only whether the representatives of the parties wish to speak, but also whether the members of the Council wish to hear them.

Some members of the Council, such as the representatives of Norway, France and the United Kingdom, have already stated their opinion on

l'Inde et le Pakistan, et, d'autre part, de pouvoir faire gagner du temps au Conseil de sécurité en l'aistant à parvenir à une solution du problème très important dont il est saisi.

Je considère, par conséquent, que la proposition du représentant de la Norvège est adoptée. J'ajoute seulement que je convoquerai le Conseil dès que possible.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Il me semble que le Conseil de sécurité devrait tout de même entendre les représentants des parties intéressées. C'est la question Inde-Pakistan qui figure à l'ordre du jour. Le Conseil n'a entendu que le Président de la Commission qui a fait une déclaration de trois minutes. Il faudrait donc entendre les parties elles-mêmes exposer la situation. C'est alors seulement que le Conseil pourrait se prononcer sur cette question de procédure qui consiste à trouver des méthodes permettant de régler le différend.

Mais, avant de parvenir à cette phase, avant de rechercher les méthodes propres à régler le différend qui a survécu entre l'Inde et le Pakistan, tous les membres du Conseil devraient entendre les représentants des parties, qui assistent aux débats; ensuite, ils pourraient examiner cette question quant au fond, et non pas seulement sur la foi du rapport de la Commission. Cela permettrait au Conseil d'examiner cette question qui a survécu à la suite de la proposition qu'a faite le représentant de la Norvège.

Bien entendu, nous aimerais tous gagner du temps; toutefois il ne faut pas que le Conseil de sécurité réduise à néant le temps nécessaire à la discussion. Je crois donc qu'il conviendrait d'entendre tout d'abord les représentants des parties. Ensuite, le Conseil pourra revenir à l'examen de cette proposition de procédure. D'ailleurs, il ne s'agit pas tant d'une proposition de procédure que d'une proposition portant sur les méthodes de travail du Conseil de sécurité, sur la façon dont il doit aborder la solution de ce problème.

Tels sont les doutes qui me sont venus à l'idée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'ai écouté attentivement les observations du représentant de l'Union soviétique. Je voudrais tout d'abord attirer son attention sur le fait que j'ai déjà déclaré la proposition adoptée. Je voudrais également rappeler au représentant de l'Union soviétique que les représentants de l'Inde et du Pakistan siègent à ce Conseil et qu'ils ont eu toute opportunité de prendre la parole s'ils le désiraient. En conséquence, je considère la question réglée, et je propose maintenant d'ajourner la séance.

M. TSARAPKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je tiens à préciser tout d'abord que, lorsque j'ai demandé la parole, le Président n'avait pas encore pris de décision.

En second lieu, il s'agit, non seulement de savoir si les représentants des parties veulent prendre la parole, mais aussi si les membres du Conseil désirent les entendre.

Certains membres du Conseil, notamment les représentants de la Norvège, de la France et du Royaume-Uni, se sont déjà prononcés à ce sujet.

the matter. They have expressed the view that the President himself should negotiate with the representatives of the parties. However, it would be desirable for us to hear the parties first and then decide whether we should adopt such a method of work as is being proposed by the representative of Norway. On the other hand, that might prove unnecessary; we cannot judge that at this stage.

I do not know why we have to adopt this particular method of examining the question, i.e., entrust the matter to the President without discussing it in full Council.

So far, I have no views on whether the President should be instructed to consult with the parties and acquaint us with his views later on. I have formed no opinion on this matter. I cannot form an opinion until we have discussed the matter—in other words, until we have heard the parties. We really cannot adopt such a decision all at once without hearing the parties. I feel such a procedure would be most unusual and perhaps even improper.

The PRESIDENT: I would again remind the representative of the Soviet Union that the representatives of the two parties are sitting at this Council table, and that they have every right to ask to be permitted to speak at any time they may wish. I also would remind him that, according to the custom of the Security Council, the representatives of the parties will also be present at our future meetings so that there will be full opportunity for them to take part in the debate on any occasion and to any extent they may wish.

I take it that the remarks of the representative of the Soviet Union are tantamount to challenging the conclusions which we have reached, and I think, therefore, that the first step we should properly take, instead of having the suggestion which was made to us by the representative of Norway adopted by consent, is to put it to the vote. Accordingly, we shall now vote on the suggestion which has been made by the representative of Norway.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: Argentina, Canada, China, Cuba, Egypt, France, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Ukrainian Soviet Socialist Republic, Union of Soviet Socialist Republics.

The proposal was adopted by 9 votes in favour, with 2 abstentions.

The PRESIDENT: I now propose to adjourn this meeting of the Council. At the earliest possible moment, when I have worked out a proposal to bring before the Council in accordance with the procedure we have just adopted, I shall call another meeting.

The meeting rose at 11.50 a.m.

Ils désireraient que le Président entre lui-même en pourparlers avec les représentants des parties. Toutefois, à notre avis, le Conseil devrait entendre les parties avant de déterminer s'il convient d'employer les méthodes de travail que préconise le représentant de la Norvège. D'autre part, il se peut que cela soit inutile; mais cela, nous ne le savons pas encore.

Je ne sais pas pourquoi le Conseil adopterait cette façon particulière d'examiner la question qui consiste à renvoyer cette dernière, inopinément, au Président, sans que l'ensemble du Conseil l'ait étudiée.

Pour l'instant, je n'ai aucune idée préconçue quant à la question de savoir s'il faut ou non soumettre ce problème au Président en lui demandant d'entrer en consultations avec les parties et d'exposer ensuite les vues sur la question. Pour le moment, je n'ai aucun avis à cet égard. C'est seulement lorsque la discussion aura eu lieu et que le Conseil aura entendu les parties que je pourrai me former une opinion. Le Conseil ne saurait prendre une telle décision à la hâte, sans avoir entendu les parties. Ce serait, me semble-t-il, fort insolite et peut-être même contraire à la procédure normale.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je voudrais rappeler à nouveau au représentant de l'Union soviétique que les représentants des deux parties siègent à ce Conseil et qu'ils ont le droit de demander à prendre la parole lorsqu'ils le désirent. Je voudrais également lui rappeler que, conformément aux usages du Conseil de sécurité, les représentants des parties assisteront également aux séances ultérieures du Conseil et qu'ils auront, en toute occasion, et dans la mesure où ils le désireront, toute latitude pour prendre part aux débats.

J'interprète les observations du représentant de l'Union soviétique comme une opposition aux conclusions auxquelles nous avons abouti, et je crois, par conséquent, que la première chose à faire, au lieu d'adopter d'un commun accord la suggestion du représentant de la Norvège, est de mettre celle-ci aux voix. Nous allons donc voter sur la proposition du représentant de la Norvège.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Argentine, Canada, Chine, Cuba, Egypte, France, Norvège, Royaume-Uni. de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Par 9 voix contre zéro, avec 2 abstentions, la proposition est adoptée.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose d'ajourner le Conseil, que je convoquerai dès que possible, lorsque j'aurai préparé, conformément à la suggestion du représentant de la Norvège, une proposition qui sera soumise au Conseil de sécurité.

La séance est levée à 11 h. 50.

SALES AGENTS OF THE UNITED NATIONS PUBLICATIONS

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

ARGENTINA—ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A.
Alsina 500
BUENOS AIRES

AUSTRALIA—AUSTRALIE

H. A. Goddard Pty. Ltd.
255a George Street
SYDNEY, N. S. W.

BELGIUM—BELGIQUE

Agence et Messageries de la
Presse, S. A.
14-22 rue du Persil
BRUXELLES

BOLIVIA—BOLIVIE

Librería Científica y Literaria
Avenida 16 de Julio, 216
Casilla 972
LA PAZ

CANADA

The Ryerson Press
299 Queen Street West
TORONTO

CHILE—CHILI

Edmundo Pizarro
Merced 846
SANTIAGO

CHINA—CHINE

The Commercial Press Ltd.
211 Honan Road
SHANGHAI

COLOMBIA—COLOMBIE

Librería Latina Ltda.
Apartado Aéreo 4011
BOGOTÁ

COSTA RICA—COSTA-RICA

Trejos Hermanos
Apartado 1313
SAN JOSÉ

CUBA

La Casa Belga
René de Smedt
O'Reilly 455
LA HABANA

CZECHOSLOVAKIA— TCHECOSLOVAQUIE

F. Topic
Narodni Třida 9
PRAHA 1

DENMARK—DANEMARK

Einar Munksgaard
Nørregade 6
KØBENHAVN

DOMINICAN REPUBLIC— REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana
Calle Mercedes No. 49
Apartado 656
CIUDAD TRUJILLO

ECUADOR—EQUATEUR

Muñoz Hermanos y Cia.
Nueve de Octubre 703
Casilla 10-24
GUAYAQUIL

EGYPT—EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte"
9 Sh. Adly Pasha
CAIRO

ETHIOPIA—ETHIOPIE

Agence éthiopienne de publicité
P. O. Box 8
ADDIS-ABEBA

FINLAND—FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa
2, Keskuskatu
HELSINKI

FRANCE

Editions A. Pedone
13, rue Soufflot
PARIS, V^e

GREECE—GRECE

"Eleftheroudakis"
Librairie internationale
Place de la Constitution
ATHÈNES

GUATEMALA

José Goubaud
Goubaud & Cia. Ltda.
Sucedor
5a Av. Sur No. 6 y 9a C. P.
GUATEMALA

HAITI

Max Bouchereau
Librairie "A la Caravelle"
Boîte postale 111-B
PORT-AU-PRINCE

ICELAND—ISLANDE

Bokaverzun Sigfusar Eymundssonar
Austurstræti 18
REYKJAVIK

INDIA—INDE

Oxford Book & Stationery Company
Scindia House
NEW DELHI

IRAN

Bongahé Piaderow
731 Shah Avenue
TEHERAN

IRAQ—IRAK

Mackenzie & Mackenzie
The Bookshop
BAGHDAD

LEBANON—LIBAN

Librairie universelle
BEYROUTH

LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer
Place Guillaume
LUXEMBOURG

NETHERLANDS—PAYS-BAS

N. V. Martinus Nijhoff
Lange Voorhout 9
's-GRAVENHAGE

NEW ZEALAND—

NOUVELLE-ZELANDE

Gordon & Gotch, Ltd.
Waring Taylor Street
WELLINGTON

United Nations Association of

New Zealand
P. O. 1011, G.P.O.
WELLINGTON

NICARAGUA

Ramiro Ramírez V.
Agencia de Publicaciones
MANAGUA, D. N.

NORWAY—NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag
Kr. Augustgt. 7A
OSLO

PERU—PEROU

Librería internacional del Peru,
S.A.,
Casilla 1417
LIMA

PHILIPPINES

D. P. Pérez Co.
132 Riverside
SAN JUAN, RIZAL

POLAND—POLOGNE

Spółdzielnia Wydawnicza
"Czytelnik"
38 Poznanska
WARSZAWA

SWEDEN—SUEDE

A.B. C. E. Fritzes Kungl.
Hofbokhandel
Fredsgatan 2
STOCKHOLM

SWITZERLAND—SUISSE

Librairie Payot S. A.
LAUSANNE, GENÈVE, VEVEY,
MONTREUX, NEUCHÂTEL,
BERNE, BASEL
Hans Raunhardt
Kirchgasse 17
ZURICH I

SYRIA—SYRIE

Librairie universelle
DAMAS

TURKEY—TURQUIE

Librairie Hachette
469 Istiklal Caddesi
BEYOGLU-İSTANBUL

UNION OF SOUTH AFRICA—

UNION SUD-AFRICAINE

Central News Agency
Commissioner & Rissik Sts.
JOHANNESBURG and at CAPETOWN
and DURBAN

UNITED KINGDOM—

ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office
P. O. Box 569
LONDON, S.E. 1
and at H.M.S.O. Shops in
LONDON, EDINBURGH, MANCHESTER,
CARDIFF, BELFAST, BIRMINGHAM
and BRISTOL

UNITED STATES OF AMERICA—

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

International Documents Service
Columbia University Press
2960 Broadway
NEW YORK 27, N. Y.

URUGUAY

Oficina de Representación de
Editoriales
Av. 18 de Julio 1333 Esc. 1
MONTEVIDEO

VENEZUELA

Escritoría Pérez Machado
Conde a Piñango 11
CARACAS

YUGOSLAVIA—YUGOSLAVIE

Državno Preduzece
Jugoslovenska Knjiga
Moskovska Ul. 36
BEOGRAD